

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2005-174

R-3580-2005

30 septembre 2005

PRÉSENT :

M. François Tanguay
Régisseur

Société en commandite Gaz Métro (SCGM)
Requérante

Décision

Demande afin d'obtenir l'autorisation pour l'acquisition et la construction d'immeubles et d'actifs destinés à la distribution du gaz naturel dans le cadre d'un projet de raccordement de réseau (« Projet Est de Montréal (remplacement de la conduite du pont Jacques-Cartier) »)

Intéressée :

- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).

1. INTRODUCTION

Le 5 août 2005, SCGM demande l'autorisation de réaliser un projet d'investissement évalué à 13,6 M\$. Ce projet vise le raccordement de son réseau de distribution de gaz naturel dans l'est de Montréal au réseau de Gazoduc TransQuébec & Maritimes (Gazoduc TQM) en raison, notamment, de l'enlèvement prochain de la conduite de gaz naturel installée sous le tablier du pont Jacques-Cartier (le Projet). Le raccordement dans l'est de Montréal sera réalisé entre novembre 2005 et octobre 2006. La conduite sous le pont Jacques-Cartier sera enlevée entre janvier et octobre 2007.

Le 23 août 2005, la Régie fait parvenir à SCGM une première demande de renseignements. Celle-ci y répond le 6 septembre 2005.

Estimant avoir besoin de quelques éclaircissements additionnels, la Régie fait parvenir au distributeur une seconde demande de renseignements le 14 septembre 2005. SCGM y répond le 27 septembre 2005 et le dossier est pris en délibéré le 28 septembre 2005.

La FCEI dépose des observations sur la demande de SCGM et pose une question au distributeur le 2 septembre 2005.

2. OBJECTIFS DU PROJET

La société Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée informe SCGM, le 22 janvier 2003, de sa décision de ne plus renouveler le permis pour la conduite installée sous le tablier du pont Jacques-Cartier depuis la fin des années 1950. Cette conduite doit être enlevée avant le 31 octobre 2007.

L'île de Montréal est alimentée actuellement en gaz naturel par trois sources différentes : à l'ouest (Senneville), au nord (Boisbriand) et au sud (conduite sous le pont Jacques-Cartier). La perte de cette dernière source entraîne un déficit de capacité de livraison en période de pointe d'hiver, surtout pour la partie est de l'île de Montréal.

Les objectifs du Projet sont les suivants :

1. Répondre adéquatement à la demande des clients actuels et futurs de SCGM dans l'est de l'île de Montréal, le réseau actuel fonctionnant pratiquement à pleine capacité;

2. Trouver une solution de remplacement économique et fiable à l'enlèvement de la conduite installée sous le tablier du pont Jacques-Cartier.

3. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Description du Projet

Gazoduc TQM a construit en 1998 son réseau vers PNGTS¹ qui traverse l'île de Montréal à son extrémité est. En prévision de travaux futurs de SCGM, une vanne de sectionnement a été posée sur cette conduite à proximité de l'autoroute 40, et une gaine d'acier a été installée sous l'autoroute 40, proche de cet endroit.

Le Projet nécessitera la construction d'un gazoduc à haute pression (9 930 kPa) d'environ deux kilomètres entre le point de raccordement au réseau de Gazoduc TQM et le futur poste de livraison. La traversée de l'autoroute 40 sera facilitée par la gaine d'acier existante. Le Projet inclut le poste de livraison de SCGM qui comprendra des équipements de mesurage, de détente et d'odorisation. Il nécessitera également la construction d'un gazoduc à moyenne pression (2 400 kPa) sur environ deux kilomètres entre ce poste et le point de raccordement aux installations de SCGM.

Besoin de capacité additionnelle pour l'est de l'île de Montréal

La capacité actuelle de livraison en pointe de la conduite sous le pont Jacques-Cartier est de 97 000 m³/h. La capacité du nouveau poste de livraison à construire dans l'est de l'île de Montréal sera de 218 000 m³/h à 2 400 kPa.

SCGM estime que, sans le nouveau poste de livraison, l'enlèvement de la conduite sous le pont aurait un impact sur 27 271 clients en période de pointe à cause de l'augmentation de la distance à parcourir et de la pression de réseau trop faible dans cette partie de l'île. L'ensemble de la consommation en période de pointe pour ces 27 271 clients est de 142 800 m³/h.

La capacité résiduelle de livraison dans la partie est de l'île de Montréal n'est actuellement que de 15 000 m³/h. Avec le Projet, SCGM pourra obtenir une capacité additionnelle allant

¹ Portland Natural Gas Transmission System.

jusqu'à 121 000 m³/h dans cette partie de l'île, sous réserve de la capacité du réseau de Gazoduc TQM.

Selon le distributeur, vu les disponibilités de diamètre de conduites, la construction d'un poste et d'un gazoduc de capacité moindre, par exemple de 100 000 m³/h au lieu de 218 000 m³/h, ne réduirait le coût du Projet que de 2,2 M\$. En outre, une telle capacité équivalente à celle de la conduite sous le pont Jacques-Cartier ne répondrait pas aux objectifs visés par le Projet. De plus, dans l'éventualité d'une augmentation de la demande, les coûts de remplacement des conduites dépasseraient largement l'économie réalisée.

Autres options envisagées

SCGM écarte l'option de limiter le poste de livraison de l'est de Montréal à un débit horaire de 100 000 m³/h, car un tel scénario mettrait en péril la capacité de SCGM de desservir adéquatement sa clientèle dans le futur.

Une autre option consistait à remplacer la conduite installée sous le tablier du pont Jacques-Cartier par une conduite située près de cet endroit, sous le lit du fleuve, et installée par forage directionnel. Cette conduite aurait le même diamètre et opèrerait à la même pression. La capacité aurait été inchangée et cette option reviendrait à la situation actuelle sans procurer de marge de manoeuvre. Selon l'estimé le plus favorable de SCGM, cette solution coûterait au minimum 15 M\$.

4. IMPACTS ÉCONOMIQUES ET TARIFAIRES DU PROJET

La réalisation du Projet requerra des investissements de 13 600 000 \$ qui se répartissent comme suit² :

DESCRIPTION	COÛTS M\$
Conduite haute pression (9 930 kPa)	2,1
Conduite moyenne pression (2 400 kPa)	3,4
Poste de livraison et mesurage	4,5
Enlèvement de la conduite du Pont Jacques-Cartier	1,4
Réalimentation des îles Ste-Hélène et Notre-Dame	1,1
Études environnementales, ingénierie préliminaire, sécurisation de la conduite du pont Jacques-Cartier	1,1
TOTAL	13,6

Le Projet aura un impact à la hausse sur les tarifs du distributeur comme suit³ :

10 ans	20 ans	40 ans
8 256 000 \$	13 327 000 \$	15 910 000 \$

5. CONCLUSION

La Régie autorise SCGM à réaliser le Projet. Une alimentation par l'est de l'île de Montréal permettra le renforcement du réseau de SCGM. Le Projet implique des investissements de 13,6 M\$. Il procure une augmentation de capacité de livraison dans l'est de l'île de Montréal pour un coût additionnel de 2,2 M\$. Cette augmentation de capacité est acceptable vu les coûts importants d'un éventuel remplacement des conduites.

² Pièce SCGM-1, document 1, page 10.

³ Pièces SCGM-1, document 1, page 11 et SCGM-1, document 2.

SCGM devra faire état, dans ses prochains rapports annuels à la Régie, de l'évolution des coûts réels encourus par rapport au budget et de la progression de l'implantation du projet par rapport à l'échéancier prévu. SCGM devra fournir les explications de tout écart majeur.

Pour ces motifs,

La Régie de l'énergie :

ACCUEILLE la demande de SCGM;

ACCORDE à SCGM l'autorisation pour la réalisation du Projet;

DEMANDE à SCGM de faire état, dans ses prochains rapports annuels à la Régie, de l'évolution des coûts réels encourus par rapport au budget et de la progression de l'implantation du projet par rapport à l'échéancier prévu. SCGM devra fournir les explications de tout écart majeur.

François Tanguay
Régisseur

Représentants :

- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représentée par M^e André Turmel;
- Société en commandite Gaz Métro (SCGM) représentée par M^e Jocelyn B. Allard.